

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 042 DU 08 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES A LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/001 du 05 août 2025 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/019 du 18 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/271 du 06 décembre 2021 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Chef de Bureau chargé de la Coordination de la Planification et du Suivi-Evaluation :

Madame Jeanine NIYUKURI.

Article 2 : Sont nommés :

1. Chef de Cellule chargée de la Coordination, de la Planification Stratégique et Opérationnelle :

Monsieur Maisha SIMBIGURA.

2. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Projets de Développement :

Hon. Jean Berchmans MBANYE.

3. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Entreprises Publiques et des Sociétés à Participation Publique :

Hon. Médiatrice BAZIZANE.

4. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique :

Monsieur Dieudonné NZEYIMANA.

Article 3 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires de Défense, de Sécurité, Administration Territoriale et de Justice :

Colonel Epitace MASUMBUKO.

Article 4 : Sont nommés :

1. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique :

Colonel de Police Carême BIZOZA.

2. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Lieutenant-Colonel Fiacre NDAYIRAGIJE.

3. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre :

Monsieur Clément NKURIKIYE.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau chargé de l'Economie et de la Coopération au Développement :

Monsieur Xavier NGENDAKUMANA.

Article 6 : Sont nommés :

1. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement:

Monsieur Albert NDUWIMANA.



2. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme:

Monsieur Egide NIYOKWIZIGIRA.

3. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :

Monsieur Félix NGENDABANYIKWA.

4. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement :

Monsieur Déo NIYONKURU.

Article 7 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :

Hon. Thassien GAHUNGU.

Article 8 : Sont nommés :

1. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique :

Monsieur Ferdinand MANIRAKIZA.

2. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Santé Publique :

Dr. Adeline MANIRAMBONA.

3. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale :

Madame Fiffille NKURUNZIZA.

4. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :

Monsieur Emmanuel BIZINDAVYI.

Article 9 : Est nommé Chef de Bureau chargé de la Communication :

Monsieur Festin NTIYUMVAMABWIRE.

Article 10 : Sont nommés :

1. Chef de Cellule chargée de la Communication à la Primature :

Lieutenant-Colonel de Police Moïse NKURUNZIZA.

2. Chef de Cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Communication et des Médias :

Monsieur Protais NTAKARUTIMANA.

Article 11 : Est nommée Chef de Cellule chargée de l'Administration et de la Gestion :
Hon. Francine MANIRAKIZA.

Article 12 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 13 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 08 octobre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.